



HAL
open science

Une innovation de produit : la vogue des indiennes de Perse à Marseille à la fin du XVIIe siècle

Olivier Raveux

► **To cite this version:**

Olivier Raveux. Une innovation de produit : la vogue des indiennes de Perse à Marseille à la fin du XVIIe siècle. Michel Figeac et Christophe Bouneau. *Circulation, métissage et culture matérielle (XVIe-XXe siècles)*, Garnier, pp.99-113, 2017. halshs-03491895

HAL Id: halshs-03491895

<https://shs.hal.science/halshs-03491895>

Submitted on 18 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une innovation de produit : la vogue des indiennes de Perse à Marseille à la fin du XVII^e siècle

Olivier Raveux
CNRS (UMR TELEMME-Aix-Marseille Université)

L'indienne est un des produits emblématiques de l'intensité des échanges économiques et des mélanges artistiques entre l'Europe et l'Asie au cours de l'époque moderne¹. Cette cotonnade peinte ou imprimée en Orient a su gagner les faveurs des consommateurs européens pour finir par intégrer pleinement la culture matérielle occidentale, y compris par la mise en place de productions de substitution aux importations². Les historiens ont amplement travaillé ce sujet, mais le plus souvent à partir des indiennes exportées depuis l'Inde, en observant les routes transatlantiques et le rôle des grandes compagnies européennes des Indes orientales. Le but de cette étude est de rouvrir le dossier avec un double élargissement. Le premier est d'ordre géographique et pousse à regarder ailleurs en Asie. L'Inde n'était pas seule à exporter des indiennes vers l'Europe. L'Empire ottoman et la Perse safavide l'ont imitée et parfois concurrencée. Le second élargissement concerne les routes et les réseaux d'exportation vers l'Europe. Les grandes compagnies des Indes orientales n'ont pas été les uniques vecteurs d'acheminement de ces textiles. Par les caravanes terrestres intra-asiatiques, par la Méditerranée, des négociants du sud de l'Europe et des marchands orientaux ont également pesé dans le succès des indiennes en Europe.

Une analyse fondée sur ce double élargissement peut être entreprise par une attention portée au succès des indiennes de Perse – souvent surnommées en France par le raccourci *perse*³ – à Marseille, à la fin du XVII^e siècle. Le choix de ce sujet est pertinent pour deux raisons. Les *perse* sont les indiennes orientales les moins connues de celles qui sont arrivées en Europe à l'époque moderne et il était donc nécessaire d'avoir une première approche sur leur histoire. Dès lors, l'observatoire marseillais s'imposait, car c'est le lieu en Europe où ces indiennes produites en Iran ont laissé l'empreinte la plus profonde. L'étude sera conduite en quatre temps. Après avoir décrit les caractéristiques des *perse*, l'attention se portera sur les exportations de ces cotonnades vers Marseille. Les contours de la consommation de ces produits à Marseille même seront ensuite analysés, avant de terminer par l'examen des raisons du succès de ces toiles dans la région marseillaise et de son devenir à long terme.

¹ Beverly Lemire, "Plasmare la domanda, creare la moda: l'Asia, l'Europa e il commercio dei cotoni indiani (XIV-XIX secc.)", *Quaderni Storici*, n°122, 2006, p. 481-507; Giorgio Riello, Roy Tirthankar (dir.), *How India Clothed the World. The World of South Asian Textiles, 1500-1850*, Leiden, Brill, 2009; Giorgio Riello, Prasanna Parthasarathi (dir.), *The Spinning World: A Global History of Cotton Textile, 1200-1850*, Oxford, Oxford University Press-Pasold Research Fund, 2009; Beverly Lemire, *Cotton*, Oxford-New York, Berg, 2011; Beverly Lemire, Giorgio Riello, "East & West: Textiles and Fashion in Early Modern Europe", *Journal of Social History*, 2008, p. 887-916.

² Giorgio Riello, "Asian Knowledge and the Development of Calico Printing in Europe in the Seventeenth and Eighteenth Centuries", *Journal of Global History*, 2010/5, p. 1-28 et *Cotton. The Fabric that Made the Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

³ L'indienne est dite *ġt* ou *qalamkārī* en langue persane, ces termes ayant respectivement donné *chintz* en anglais et *calankar* en français. Les différentes toiles citées dans ce texte ont été mises en italique.

Les caractéristiques des *perses*

L'indienne de Perse est mal connue et la taxonomie des textiles, telle qu'elle se fixe à la fin de l'époque moderne, n'a guère aidé à révéler son histoire. Ce tissu a en effet longtemps pâti des conséquences d'une représentation née au XVIII^e siècle et avançant qu'il était en fait véritablement indien. Il ne devait son appellation qu'à son transport par la voie caravanière intra-asiatique et donc par la Perse. Les dictionnaires du XIX^e siècle sont sans appel à cet égard :

« Perse (toile) : en France, on appelle persiennes certaines toiles peintes qui y arrivent de l'Orient ; et cependant ces toiles ne se fabriquent pas en Perse mais dans l'Inde. Avant la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, ces toiles passaient en Europe par terre, et traversaient la Perse ; de là vient qu'elles furent appelées perses ou persiennes »⁴.

Il suffit pourtant de prendre n'importe quel récit de voyage d'un Européen en Perse au XVII^e siècle pour saisir l'importance de la fabrication des indiennes dans plusieurs villes de l'Empire. L'ambassadeur allemand Adam Olearius, de passage à Ispahan en 1637, note ainsi parmi les artisans les plus communs du lieu « *les peintres pour peindre des fleurs sur les étoffes de coton* »⁵. Nous pourrions multiplier les remarques de ce type pris dans les écrits des missionnaires, voyageurs et marchands français passés par la capitale safavide durant ce même siècle (Raphaël du Mans, Jean de Thévenot, Jean Chardin et Jean-Baptiste Tavernier notamment)⁶.

L'indiennage est donc bien présent en Perse. C'est une activité dont on connaît mal les origines, mais la fabrication est repérable dès le règne du fondateur de la dynastie safavide (shah Ismail 1^{er}, 1501-1524) et se trouve bien établie au XVII^e siècle, à Tabriz et Rasht, sur les bords de la mer Caspienne, à Yazd et Chiraz, plus au sud du pays, et bien sûr, aussi et surtout, dans la capitale, Ispahan⁷. C'est une industrie exportatrice, comme en témoignent les *perses* présentes sur les marchés ottomans, notamment stambouliotes, dès la première moitié du XVII^e siècle, où elles viennent concurrencer les “vraies” indiennes⁸. Quand les marchés européens s'ouvrent véritablement aux indiennes dans la seconde moitié du XVII^e siècle, il est donc assez logique de retrouver les *perses* aux côtés des toiles du Gujarat ou de la côte de Coromandel à Marseille ou ailleurs. Cette concurrence faite aux textiles indiens sur les marchés européens est à mettre en parallèle avec les productions réalisées, au

⁴ François Noël et L. J. M. Charpentier, *Nouveau dictionnaire des origines, inventions et découvertes dans les arts, les sciences, la géographie, le commerce, l'agriculture*, Bruxelles, t. II, 1828, p. 298.

⁵ *Relation du voyage d'Adam Olearius en Moscovie, Tartarie et Perse (...)*, traduit de l'allemand par A. de Wicquefort, Paris, J. Du Puis, 1666, t. I, p. 580.

⁶ Bibliothèque nationale de France (Richelieu) (BNF), ms fr. 5632, Raphaël du Mans, « Etat de la Perse » (1660), fol. 65; *Les six voyages de Jean-Baptiste Tavernier, écuyer baron d'Aubonne, qu'il a faits en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, G. Clouzier et C. Barbin, t. I, 1676, p. 607 ; *Suite du voyage de Levant (...)* par Monsieur de Thévenot, Paris, Charles Angot, 1674, p. 178; *Voyages du chevalier Chardin en Perse (...)*, Paris, Le Normant, 1811, t. IV, p. 156.

⁷ Hassan Pirouzdjou, *L'Iran au début du XVI^e siècle. Étude d'histoire économique et sociale*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 98. Pour une vue plus détaillée de l'indiennage persan : Phyllis Ackerman, “Textiles of the Islamic Periods”, in Arthur Upham Pope, Phyllis Ackerman (eds.) *A Survey of Persian Art from Prehistoric Times to the Present*, London-New York-Teheran, Asia Institute of Pahlavi University, vol. V, 1967, p. 1995-2162; Jon Thompson, Daniel Shaffer, Pirjetta Mildh (eds), *Carpets and Textiles in the Iranian World, 1400-1700*, Oxford-Genoa, The May Beattie Archive at the Ashmolean Museum-The Bruschetti Foundation for Islamic and Asian Art, 2010.

⁸ Gilles Veinstein, “Commercial relations between India and the Ottoman Empire (late fifteenth to late eighteenth): a few notes and hypotheses”, in Sushil Chaudhury, Michel Morineau (dir.), *Merchants, Companies and Trade: Europe and Asia in the Early Modern Era*, Paris, Maison des sciences de l'homme-Cambridge University Press, 1999, p. 95-115.

même moment, dans le domaine des porcelaines blanches et bleues. Les artisans de la Perse safavide profitaient alors des difficultés et des désordres de la Chine au sortir de la dynastie Ming pour produire et fournir les Européens, les Hollandais et les Anglais notamment⁹. Dans la compétition intra-asiatique pour satisfaire les marchés européens, la Perse a souvent su jouer sa carte pour se trouver une place.

Les *perses* exportées vers l'Europe ont des caractéristiques assez précises. Les marchands européens les reconnaissent par leurs marques, leurs lisières, leurs motifs et leurs dimensions. On sait l'importance de l'identification d'origine et de qualité des marchandises dans l'économie d'Ancien Régime. Origine et qualité, ce sont les deux éléments qui permettent d'évaluer leur juste prix et leur rang dans leur catégorie d'appartenance¹⁰. Nous savons par la documentation marchande que les pièces de Perse sont les plus longues des indiennes asiatiques : celles d'Ispahan font dans la majorité des cas 54 pans de longueur, soit environ 13,60 mètres, contre rarement plus de 8 mètres pour les indiennes produites en Inde¹¹. Mais deux éléments les distinguent plus justement en termes de qualité et de style. Le premier concerne la finesse des dessins et des couleurs. En ce domaine, les *perses* destinées aux marchés européens et ottomans sont supérieures aux indiennes ottomanes et inférieures aux véritables indiennes¹². Le deuxième élément les définissant, notamment par rapport aux textiles de l'Empire ottoman, est qu'elles relèvent du goût indo-persan, un style de décors issu du syncrétisme culturel et artistique construit autour des circulations d'artisans entre l'Inde moghole et la Perse safavide¹³. Pour l'essentiel, comme le montrent bien les motifs des frises et des décors centraux des cotonnades de l'époque safavide compilés par Abdolhosseyn Ehsani au début des années 1970, les *perses* portent pour l'essentiel de motifs végétaux présentés au moyen de tout ce qui est propice aux arabesques (rameaux, entrelacs, branches ou tiges)¹⁴.

⁹ Lisa Golombek, Robert R. Mason, Patricia Proctor, Eileen Reilly, *Persian Pottery in the First Global Age. The Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Leiden, Brill, 2014 (chap. 2 et 3) et Yolanda Crowe, *Persia and China: Safavid Blue and White Ceramics in the Victoria and Albert Museum, 1501-1738*, London, Thames & Hudson, 2002.

¹⁰ Jean-Yves Grenier, « Une économie de l'identification. Juste prix et ordre des marchandises », in Alessandro Stanziani (dir.), *La qualité des produits en France (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 32.

¹¹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ADBdR), notaire Jean Drivet, 355 E 453, 14 sept. 1680, inventaire de la boutique de Jean-Baptiste Roquier et Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence, B 152, « Etat des toilles de Levant... », 8 juillet 1701 et « Estat des marchandises de Levant... », 23 décembre 1701. Le pan de Marseille fait 0,252 mètre.

¹² BNF, ms. 7.164, « Autre mémoire dudit sieur Arvieux fait en l'année 1676 contenant l'état présent du commerce des nations française, anglaise, vénitienne, et hollandaise, dans la ville d'Alep capitale de Syrie » et Archives nationales (CARAN), B III 234, « Mémoire sur l'estat du negoce des François, Anglois, Hollandois et Venitiens dans le Levant (...) », dressé par Jean Lefebvre en 1682.

¹³ John Gillow, *Textiles du monde islamique*, Paris, Citadelles-Mazenod, 2010, p. 164; Jennifer M. Scarce, « çit », in *Encyclopaedia Iranica* (consultation sur le site <http://www.iranica.com>) et Willem Floor, "The import of Indian textiles into Safavid Persia", *Eurasian Studies*, V/1-2, 2006, p. 137.

¹⁴ Abdolhosseyn Ehsani, *A Collection of Persian Qalamkar*, Téhéran, Bank Melli Iran Press, 1971. Sur cette question des motifs, cf. également Carol Bier, "Textile Arts of Iran after the Sixteenth Century" in Mary M. Dusenbury (ed.), *Flowers, Dragon & Pine Trees. Asian Textiles in the Spencer Museum of Art*, New York, Hudson Hills Press, 2004, p. 83.



Illustration 1 : motif d'indienne de la Perse safavide aux fleurs de grenadier (extrait de Abdolhosseyn Ehsani, *A Collection of Persian Qalamkar...*, op. cit., planche 77).

Les exportations vers Marseille

Par quelles routes, avec quelles chaînes négociantes et en quelles quantités les indiennes produites en Perse arrivent-elles à Marseille ? Les routes sont tout d'abord terrestres. À partir d'Ispahan, les indiennes traversent les empires perse et ottoman par voies caravanières pour gagner, après environ six à sept mois de voyage, Smyrne en Anatolie et Alep en Syrie, les deux principales échelles du Levant de la seconde moitié du XVII^e siècle. Dans ces deux ports, elles sont ensuite chargées sur des navires français, provençaux le plus souvent, et traversent la Méditerranée pour gagner Marseille en un mois environ.

Deux groupes marchands clairement identifiés prennent en charge ces exportations. Jusqu'aux Échelles du Levant, ce sont avant tout des maillons arméniens qui s'occupent de faire voyager les *perse*s. Dans l'Empire safavide, comme l'écrit Jean-Baptiste Tavernier, « *le négoce étranger est tout entier entre les mains des Arméniens* »¹⁵, et d'un groupe en particulier, celui de la Nouvelle-Djoulfâ, un faubourg d'Ispahan. Les Arméniens de ce quartier de la capitale safavide ont formé un des réseaux marchands les plus efficaces de l'époque moderne, centré sur les mondes ottoman, persan et indien, mais aussi avec des groupes et des colonies disséminés à l'échelle du monde, des Philippines à Amsterdam, de Canton à Cadix¹⁶. Chrétiens en terres d'Orient, ces hommes étaient les mieux placés pour servir d'interface entre les marchés européens et asiatiques, et rebattre les cartes de l'adéquation entre espaces de commerce et espaces religieux ou politiques. Avec les juifs séfarades, ils sont emblématiques de ces groupes marchands qui ont construit les débuts de la mondialisation et qui en ont tiré profit. On les retrouve logiquement à Marseille, où

¹⁵ *Les six voyages de Jean-Baptiste Tavernier...*, op. cit., t. I, 1676, p. 604.

¹⁶ Sebouh Aslanian, *From the Indian Ocean to the Mediterranean : Circulation and the Global Trade Networks of American Merchants from New Julfa, Isfahan, 1605-1747*, Berkeley, The University of California Press, 2011.

au moins 35 d'entre eux s'installent dans le dernier tiers du XVII^e siècle¹⁷. Ces négociants, actifs dans le commerce des *perces* entre les Échelles du Levant et Marseille, fournissent les négociants marseillais comme les boutiquières de la ville.

Le deuxième groupe de marchands impliqué dans le commerce des *perces* vers Marseille est formé par les Marseillais, forts de leur place dans le négoce des Échelles du Levant. On connaît bien leurs affaires et leurs pratiques marchandes à propos des indiennes par la correspondance de la maison de commerce Tiran et Rampal à Smyrne durant les années 1679-1684¹⁸. Pour les Marseillais, la *perce*, c'est un produit phare, puisque c'est la « *marchandise la plus liquide après la soye* »¹⁹, déclare François Tiran en août 1679. Il faut dire que les débouchés sont assurés et que le bénéfice est important. À l'automne 1679, une *perce* achetée à Smyrne vaut au plus 13 livres avec les dépenses d'envoi et se revend 17 livres 10 sous à Marseille. Le gain est donc de l'ordre de 35%²⁰. Les manifestes des vaisseaux français quittant Smyrne dans les années 1670 montrent l'importance de ce tissu pour les marchands marseillais²¹ : à un degré plus au moins important, quasiment tous ceux qui tiennent un comptoir dans le port anatolien se livrent au commerce des *perces*.

Il est à noter que les Arméniens et les Marseillais ne se sont pas contentés d'amener ces indiennes de Perse telles quelles à Marseille. La *perce* amenée en Europe n'est pas un produit purement persan. Elle est le fruit de négociations marchandes interculturelles. Tout est fait par les marchands arméniens et marseillais pour que la production safavide puisse s'adapter aux goûts des consommateurs marseillais et européens. Pour les Arméniens de la Nouvelle-Djoulfa, on sait l'importance de leur correspondance, chargée de diffuser les informations économiques dans leurs réseaux d'approvisionnement et donc de préciser les caractéristiques des produits qui se vendent le mieux en Europe²². Les Marseillais envoyaient eux des échantillons et des dessins dans les Échelles du Levant, pour susciter une offre correspondant à leurs attentes. Certains ont même tenté d'aller plus loin : la correspondance de François Tiran à Smyrne évoque la volonté de marchands marseillais « *d'aller fere fere de belles indiennes* » en Perse en 1679²³.

En termes de volumes d'exportation, les Marseillais et les Arméniens ont fait preuve d'une réelle efficacité. Vers 1670, les *perces* sont absentes de Marseille, ce qui est confirmé par les chiffres des exportations depuis l'échelle de Smyrne, puis les arrivées augmentent d'une manière régulière pour atteindre un total de 2.731 pièces en 1686, soit plus de 30 kilomètres d'indiennes de Perse²⁴.

¹⁷ Olivier Raveux, « Entre réseau communautaire intercontinental et intégration locale : la colonie marseillaise des marchands arméniens de la Nouvelle-Djoulfa (Ispahan), 1669-1695 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 59-1, janvier-mars 2012, p. 81-100 et « Les marchands orientaux et les langues occidentales au XVII^e siècle : l'exemple des Choffelins de Marseille », in Gilbert Buti, Michèle Janin-Thivos, Olivier Raveux (dir.), *Langues et langages du commerce en Méditerranée et en Europe à l'époque moderne*, Aix-en-Provence, PUP, 2013, p. 99-114.

¹⁸ ADBdR, 9 B 175, Registre de correspondance de la maison de commerce Tiran & Rampal à Smyrne.

¹⁹ *Idem*, Lettre de François Tiran à Joseph François Fresquière, 5 août 1679.

²⁰ *Idem*, Lettres de François Tiran à Joseph François Fresquière, 5 août et 10 novembre 1679.

²¹ ADBdR, Fonds Jean Rimbaud, lettres reçues de Smyrne (1670-1713) ; et Archives du Ministère des Affaires Étrangères (AMAE), Correspondance politique, Turquie, vol. XI, « manifestes de divers bastiments » (Smyrne, 1670-1676).

²² Sebouh Aslanian, « "The Salt in a Merchant's Letter": The Culture of Julfan Correspondence in the Indian Ocean and the Mediterranean », *Journal of World History*, 19/2, 2008, p. 127-188.

²³ ADBdR, 9 B 175, Lettre de François Tiran à son frère Jean, 21 juillet 1679.

²⁴ La *perce* fait de 48 à 54 pans de longueur.

Tableau 1 : exportations d'indiennes de Perse depuis Smyrne et Alep vers Marseille (1671-1686) (en nombre de pièces)²⁵

	Smyrne	Alep/Alexandrette	Totaux
1671	0	?	?
1672	98	?	?
1673	477	?	?
1674	741 *	?	?
1675	866	?	?
1676	797 **		
(...)	(...)	(...)	(...)
1686	1.231	1.500	2.731

* : estimation : 21 unités comptées pour un ballot de 42 pièces « *indiennes des Indes et de Perse* » et 80 pièces pour un ballot sans mention de contenu (chiffre moyen) ; ** : même remarque que précédemment pour un ballot. L'année est incomplète car le chargement d'un navire n'est pas connu.

La consommation des *perses* à Marseille

De toutes ces cotonnades expédiées depuis les deux échelles levantines, combien restent à Marseille pour y être transformées par les tailleurs et les couturières de la ville en produits textiles pour la consommation locale ? La documentation actuellement disponible ne permet pas de répondre à cette question, même de manière approximative. Nous savons néanmoins par quelques documents que Marseille n'était parfois qu'une place de transit pour une partie de ces toiles. Certaines partaient en effet pour Montpellier et la foire de Beaucaire²⁶, d'autres finissaient plus loin, pour remonter vers le nord, peut-être vers Paris. *Le Mercure Galant* déclare en effet en 1681 que les « *véritables indiennes de Perse* » se trouvent à Paris au cloître Sainte-Opportune²⁷. Les négociants marseillais et arméniens de Marseille en exportaient également dans le bassin occidental de la Méditerranée, vers l'Espagne, le Piémont et la République de Gênes²⁸. D'autres *perses* partaient beaucoup plus loin encore, vers les Caraïbes et les côtes de l'Amérique du sud²⁹, montrant l'interpénétration marchande entre les continents européen, asiatique et américain dans le secteur des cotonnades.

Marseille, place de transit pour les *perses* donc, mais en partie seulement, car les états de boutiques et les inventaires de biens après-décès disent l'importance de leur place dans les consommations locales. Les indiennes de Perse servent alors pour l'ameublement comme pour l'habillement, pour les femmes et les hommes comme pour les enfants. La liste des produits livrés à partir du travail sur les pièces

²⁵ AMAÉ, correspondance politique, Turquie, vol. XI, « manifestes... », art. cit. ; BNF, ms. fr. 7.174 « Mémoire de Monsieur Dortieres touchant les Echelles du Levant » (Alep et Smyrne).

²⁶ Cf. les ventes d'indiennes d'Ispahan réalisées par la marchande Jeanne Montagne en août 1683 (ADBdR, 355 E 454, notaire Jean Drivet, fol. 379, « procuration donnée par Jeanne Montagne »).

²⁷ Corine Thépaut-Cabasset, *L'esprit des modes au Grand Siècle*, Paris, éditions du CTHS, 2010, p. 122-123.

²⁸ « Etat general de toutes les marchandises dont on fait commerce à Marseille, avec l'explication de leurs qualitez, à quoi elles servent, de quels lieux elles viennent en cette ville, si c'est par mer ou par terre, brutes ou fabriqués ; quelle quantité par estimation il en vient à Marseille dans une année commune ; quelle en est la valeur en la presente année 1688, & en quels lieux il s'en fait la consommation par le sieur Gaspar Carfueil, négociant de la ville de Marseille », in Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, J. Estienne, t. III, 1730, p. 202.

²⁹ Cf. l'exemple du prêt à la grosse aventure en indiennes de Perse contracté par le capitaine André Audibert en mars 1684 (ADBdR, 359 E 126, notaire Guillaume Rampal, fol. 622, « Dette pour François Garnier contre André Audibert »).

est longue : tapisserie de meubles, robes, corps de femme, jupes, tabliers, mais aussi et surtout couvertures de lit et robes de chambre. Il n’y a là rien d’étonnant, la couverture de lit et la robe de chambre étant les deux produits textiles en indiennes les plus populaires du moment³⁰.

Qui consomment ces produits ? La liste des consommateurs montre un large éventail. Les inventaires de biens *post-mortem* permettent de saisir un ensemble dans lequel se côtoient matelot et censal, marin et intendant des galères, calfat et marchand. L’impression livrée par l’échantillon - certes limité, mais rien d’autre ne permet de mieux préciser pour l’instant - est qu’une palette ouverte de la population marseillaise achète des produits fabriqués avec des *peres*. La typologie des catégories de consommateurs peut surprendre, car elle rompt avec la segmentation duale qui caractérisait jusqu’alors le marché des indiennes à Marseille, avec d’un côté les indiennes véritablement indiennes, produits de luxe réservés aux élites de la ville, et de l’autre les indiennes ottomanes, produits bas de gamme destinés pour l’essentiel aux couches populaires. Cet élément permet d’entrevoir ce qui fait le succès des *peres* à Marseille dans le dernier tiers du XVII^e siècle.

Tableau 2 : les *peres* dans quelques inventaires après-décès marseillais (1680-1719)³¹

	Profession du défunt ou du conjoint pour les femmes	Produits en perse	Année
Pierre Sicard	Comite de galère	Robe de chambre	1680
Claude Maccat	Marin	Robe Corps de femme	1687
Anne Blanc	Maître bonnetier	Robe de chambre Tabliers Couverture de lit	1692
André Gavary	?	Robe de chambre	1692
Pierre Lambert	Argousin des galères	Robe de chambre	1692
François Liouffre	Maître cotonnier	Robe de chambre	1692
Mathieu Nègre	Maître tuilier	Jupes	1692
Louise Prelli	Maître calfat	Couverture de lit	1692
Anne Sequine	Matelot	Robe de chambre	1692
Pierre Nestollat	Meunier	Tablier Robe de chambre	1693
Pierre Delaye	Bourgeois	Couverture de lit	1693
Jean-Pierre Saque	Maître d’ache	Robe	1693
Mathieu Boze	Marchand	Couvertures de lit	1693
Raymond Isoard	Maître barillat	Robe de chambre	1693
Louis Reynaud	Maître bonnetier	Couvertures de lit	1693

³⁰ Olivier Raveux, « Fashion and Consumption of Painted and Printed Calicoes in the Mediterranean during the later Seventeenth Century: The Case of Chintz Quilts and Banyans in Marseille », *Textile History*, 45-1, 2014, p. 46-67.

³¹ ADBdR, Sénéchaussée de Marseille, 2 B 805-807 ; 364 E 291, notaire Jean-Baptiste Amoreux, fol. 28 v^o (pour l’inventaire des biens de Claude Maccat) ; Jean-François Thénard, *Mémoires ou livre de raison d’un bourgeois de Marseille (1674-1726)*, Montpellier, Société pour l’étude des langues romanes, 1881, p. 44 (pour l’inventaire des biens d’Anne Blanc) ; Abbé Arnaud d’Agnel, « Les relations entre l’Orient et la Provence au point de vue des arts et des industries artistiques », in *Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919). Séances et travaux, fascicule II : sections d’archéologie, histoire, géographie et ethnographie*, Paris, Champion, 1919, p. 120 (pour l’inventaire des biens de Pierre Arnoul). La conservation des inventaires *post-mortem* marseillais de cette période a été très réduite et les types d’indiennes ne sont pas souvent précisés par les officiers chargés de lister les biens.

Anne Jourdane	?	Robe de chambre	1693
Jean-Baptiste Pally	Comité de galère	Couvertures de lit	1693
Gaspard Guilhaud	Censal royal	Couvertures de lit	1693
Pierre Arnoul	Intendant des galères	Tapiserie de cabinet	1719

Succès et empreinte des *perse* à Marseille

Le succès des indiennes de Perse à la fin du XVII^e siècle est-il une affaire de mode ? Ce tissu renouvèle-t-il en profondeur par ses motifs, par ses couleurs ou par la qualité des toiles qui les portent l'offre d'indiennes sur la place de Marseille ? Pas vraiment, car il faut se rappeler que la *perse* est pour l'essentiel une variante de moindre qualité des véritables toiles indiennes. Pour comprendre ce qui a permis à ces cotonnades persanes de réussir leur percée sur les marchés textiles marseillais, il faut s'intéresser à leur rapport qualité/prix. Un document majeur se présente pour analyser cet élément : l'inventaire de la boutique de la marchande marseillaise Jeanne Montagne de 1683, recensement donnant les types d'indiennes, leurs origines et leurs prix, en longues pièces et en produits finis³².

Que dit cet inventaire ? D'après un calcul des valeurs ramenés au mètre de tissu, une *perse* est quatre fois plus chère qu'une indienne ottomane (la *chafarcani* d'Alep), mais elle coûte quatre fois moins que les plus belles indiennes des Indes (les *calankars*³³). Dans tous les cas, la *perse* reste toujours moins chère que la plus abordable des indiennes des Indes (les *seronjis*, fabriquées à Sironj dans le Rajasthan).

Tableau 3 : Longueur et prix au mètre des indiennes des Indes, de Perse et de l'Empire ottoman à Marseille en 1683³⁴

	Prix de la pièce	Longueur de la pièce en pans ou en pics	Longueur de la pièce en mètres	Prix du mètre en sous et deniers
Calankar (Masulipatam, Inde)	13 livres	3 à 5 pics	2,68 (moyenne)	97 sous
Seronji (Sironj, Gujarat, Inde)	9 livres 10 sols	28 à 32 pans	7,56 (moyenne)	25 sous
Indienne d'Ispahan (Perse)	14 livres	54 pans	13,60	20 sous 6 deniers
Chafarcani (Alep, Empire ottoman)	4 livres 10 sols	16 pics	10,72	4 sous 8 deniers

Cette différence de prix sur les indiennes en longues pièces se retrouve logiquement avec les produits fabriqués par les couturières, tailleurs et vannières de la ville de Marseille³⁵. Deux inventaires de boutiques de marchands locaux offrent un bon exemple avec les robes de chambre³⁶. Dans le premier, celui de Jean-Baptiste

³² ADBdR, notaire Jean Drivet, 355 E 454, 23 août 1683, inventaire de la boutique de Jeanne Montagne.

³³ Les *calankars* sont d'une grande finesse de tissage, généralement à fonds blanc et à dessins polychromes.

³⁴ Le pan fait 0,252 m et le pic 0,67. Les prix et les prix sont extraits de l'inventaire de Jeanne Montagne, de la correspondance smyrniote de François Tiran et de « Etat general de toutes les marchandises dont on fait commerce à Marseille... », art. cit.

³⁵ La vannière fabrique les couvertures de lit en indienne (vannes en Provence).

³⁶ ADBdR, notaire Jean Drivet, 355 E 453, 14 sept. 1680, inventaire de la boutique de Jean-Baptiste Roquier et 355 E 454, 23 août 1683, inventaire de la boutique de Jeanne Montagne.

Roquier, daté d'août 1683, le prix d'une robe de chambre en indiennes du Levant ou peinte à Marseille est compris dans une fourchette allant de 4 livres 12 sous à 7 livres, tandis que le même produit en *perse* vaut 9 livres 15 sous. Le second, celui de Jeanne Marchande, dressé en septembre 1680, offre une vision encore plus complète. Une robe de chambre en *calankar* pour homme ou femme vaut 25 livres, alors qu'elle est estimée à 8 livres quand elle est fabriquée à partir d'une *perse* et à 7 livres quand elle est produite dans une indienne ottomane (*boucassin* de Smyrne). La *perse* est ainsi une innovation de produit à Marseille, dans la mesure où elle permet de proposer des produits d'un bon rapport qualité/prix et se rangeant dans la catégorie de l'intermédiaire. Ces caractéristiques lui permettent de brouiller quelque peu les frontières avec les indiennes de luxe. Au final, la *perse* élargit non seulement la gamme de l'offre des cotonnades à Marseille, mais diversifie aussi les jeux autour de la consommation locale des indiennes, notamment en termes de distinction sociale.

Le succès des *perses* à Marseille est-il durable ? Inaugurées au début des années 1670, les importations de ce type d'indiennes ne s'inscrivent pas dans la durée à Marseille et deviennent même très rares au début du XVIII^e siècle. Deux raisons expliquent cette quasi-disparition. Il faut tout d'abord mentionner les effets temporaires de la prohibition des indiennes à Marseille entre 1689 et 1703. Pendant une quinzaine d'années la ville est privée, tout du moins officiellement, de l'importation et de la vente locale des cotonnades peintes et imprimées en Asie. La seconde explication, la mise en place de productions de substitution aux indiennes asiatiques en Europe, est plus déterminante encore. Elle remet en cause la pertinence même des importations orientales et notamment, dans un premier temps, celles en provenance de l'Empire ottoman et de la Perse. En Provence, les premiers essais de productions datent des années 1670. Ainsi, à Marseille, en 1672, un artisan arménien est recruté par deux associés locaux pour « *peindre les indiennes à la façon du Levant et de Perse* »³⁷. En Avignon, en 1677, un marchand local s'associe avec un graveur parisien pour la fabrication « *d'indiennes et de toiles persiennes* »³⁸. Le phénomène n'ira qu'en s'amplifiant, tant localement qu'au niveau européen. Seules les plus belles indiennes des Indes continueront de garnir les intérieurs et les vestiaires des consommateurs occidentaux.

Si la *perse* disparaît à Marseille, sa marque reste néanmoins profonde et pérenne. Le répertoire végétal persan s'est imposé dans les habitudes de la consommation textile de la ville et de ses alentours, depuis l'ameublement jusqu'à l'habillement, tout comme dans l'ordinaire des fabrications locales³⁹. L'empreinte a même débordé le domaine des étoffes pour se transporter dans la céramique, comme a pu le démontrer le travail des archéologues à Marseille. Véronique Abel a ainsi publié en 1997 un article autour de fragments de carreaux émaillés de type clairement persan fabriqués en série dans le quartier de Saint-Jean-du-Désert au cours de la première moitié du XVIII^e siècle⁴⁰.

³⁷ ADBdR, notaire Guillaume Bouys, 367 E 161, fol. 2.573-2.573 v^o, « Promesse pour Antoine Desuargues et Claude Picard contre Martin » (15 décembre 1672).

³⁸ Médiathèque Ceccano (Avignon), ms. 3.263, fonds Coutelet, fol. 213 *et sq.*, « Association entre M. Anthoine Coutelet et M. Louis David » (9 décembre 1677).

³⁹ Madeleine Ferrières, *Le Bien des pauvres: la consommation populaire en Avignon, 1600-1800*, Paris, Champ Vallon, 2004, p. 241.

⁴⁰ Véronique Abel, « Productions de l'aire marseillaise au XVIII^e siècle : carreaux découverts à Saint-Jean-du-Désert », in *La Céramique médiévale en Méditerranée. Actes du 6^{ème} congrès*, Aix-en-Provence, Narration éditions, 1997,



Illustration 2 : Dalle de style persan produite à Marseille vers 1700 (cl. Olivier Raveux, Véronique Abel, Inrap)

Ces carreaux-dalles font un pan carré de dimension, soit les mêmes mesures que les planches d'impression pour indiennes alors utilisées à Marseille, laissant ainsi penser à un possible transfert entre les deux filières techniques et artistiques. Plus remarquable encore, le répertoire artistique végétal des *perses* a pleinement intégré la culture matérielle marseillaise et provençale, au point d'en devenir un des éléments identitaires sur la longue durée. Si l'indienne fait aujourd'hui figure de folklore, il ne faut pas oublier qu'elle est restée au moins jusque dans la première moitié du XX^e siècle, le tissu de base de nombreux vêtements locaux, surtout chez les femmes. Les cartes postales et les peintures représentant les poissonnières du Vieux-Port, toujours parées de tabliers et de jupons piqués en indiennes de style indo-persan, en représentent certainement la plus célèbre et la plus juste des illustrations.

p. 681-684. Les motifs sont des œillets, et peut-être des fleurs de grenadier, élégamment reliés entre eux par des tiges formant résille.